



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 27 mars 2018 à 10 h 45 et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et Marc Carrière formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier ainsi que Luc Beaudoin, Catherine Bellemare, Jean Boileau, André Bonneau, Gilles Desjardins, Yess Gacem, Marc Gohier, Mario Harel, Melvin Jomphe, Marco Lalonde, Marc Phaneuf et Patrick Robert-Meunier.

CP20180327-P1

INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017 – MUSE CONSULTATS INC.

10 h 45 – Monsieur Marc Guay, président de la firme MUSE consultants inc., présente l'analyse indépendante externe concernant l'encadrement et la gestion des inondations printanières 2017 à Gatineau.

Dix-sept recommandations sont soumises :

RECOMMANDATIONS :

Culture de la sécurité civile

1. Organiser des opérations de conscientisation des citoyens et rendre facilement accessible des outils pouvant les assister en matière de prévention et de préparation;
2. Augmenter, au sein de l'administration municipale la tenue d'activités visant à améliorer la préparation de toutes les personnes faisant partie des centres de décisions, des équipes de soutien et d'intervention sur le terrain;
3. Entreprendre des démarches auprès du ministère de la Sécurité publique pour inciter le gouvernement du Québec à planifier une campagne nationale de sensibilisation citoyenne à bien se préparer en cas de sinistre;

Plans et documents d'accompagnement

4. Réviser et mettre à jour le Plan de sécurité civile de manière à faciliter la compréhension du rôle et des responsabilités des intervenants ainsi que prévoir une description claire des « missions »;
5. Mettre à jour le Plan d'intervention particulier « inondation » en fonction des leçons tirées de son activation au cours du printemps 2017 et des interventions survenues sur le territoire à ce moment;
6. Introduire, en complément du Plan de sécurité civile, un manuel des opérations spécifiques à chacune des missions pour bien encadrer leurs rôles, leurs responsabilités et leurs tâches (activités) pour faciliter la réalisation de leur mandat;
7. Rédiger un guide pour chacun des niveaux de gestion de la structure de sécurité civile à la Ville : Cellule de crise à la mairie et information des élus, Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) et Centre de coordination d'urgence sur le site (COUS);

Coordination municipale

8. Attribuer la fonction de « coordonnateur municipal de la sécurité civile » à une autre personne que la directrice générale pour lui permettre de se concentrer sur les enjeux qui se présentent sur l'ensemble du territoire en situation de sinistre. La pratique courante dans les grandes villes est d'attribuer cette fonction à un directeur général adjoint ou à un cadre supérieur;
9. Organiser des échanges et des rencontres régulières avec les représentants à l'Organisation régionale de la sécurité civile pour s'assurer d'avoir une coordination gouvernementale efficace en situation de sinistre qui peut avoir un impact significatif dans la gestion locale des événements;

Prévention

10. Entreprendre les démarches requises relatives à la réglementation en vigueur ou en préparation à la Ville au niveau de l'urbanisme concernant toute la question de l'occupation du territoire et des zones à risques d'inondation, d'érosion des berges ainsi que des glissements de terrain;
11. Prévoir, outre la mise à jour concernant l'aléa inondation, un mécanisme de récurrence quant à la révision des données relatives aux générateurs de risques sur le territoire de la ville;

Préparation

12. Mettre en place une procédure prévoyant de façon diligente et rigoureuse une formation pertinente pour toute personne qui exerce un rôle dans le domaine de la sécurité civile et assurer une formation récurrente pour maintenir le niveau de compétence dans ce domaine;
13. Prévoir des séances de formation et de sensibilisation aux élus pour leur permettre de mieux connaître la structure d'encadrement au niveau politique et des pouvoirs prévus par la Loi (déclaration de l'état d'urgence locale);

Intervention

14. Élaborer et mettre en place un modèle et une structure d'encadrement et de soutien de l'action bénévole organisée;
15. Exiger que chacune des missions et services experts qui sont mobilisés de rédiger un « Journal des opérations » (LOG) pour faciliter la compréhension des événements en cours et permettre une prise de décision optimale;

Rétablissement

16. Intégrer, au Plan de sécurité civile et aux plans particuliers d'intervention, les procédures qui ont été développées dans le cadre des épisodes d'inondations du printemps 2017 pour faciliter la planification du rétablissement;
17. S'assurer qu'une activité « Retour sur les événements » (débriefing) soit réalisée par chacune des missions avant de tenir une activité similaire à l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC).

Demande est faite pour que soit mieux défini dans les plans d'intervention de la Ville, le rôle des élus et celui du comité exécutif, les liens de communications pour les élus selon les types de crise et leur durée, de même que l'encadrement de bénévoles.

Une conférence de presse aura lieu le 28 mars 2018 et fera part à la population des actions en place et en préparation en vue de la crue printanière et qui sont des recommandations du Rapport d'analyse de la firme MUSE inc..

Fin du comité plénier public à 12 h 30.